

Ville de Landivisiau - Séance du 24 mars 2017 - n° 2017/202

## ASSURANCE STATUTAIRE

Madame Laurence CLAISSE, Maire, rappelle au Conseil municipal que les agents municipaux, titulaires et contractuels, bénéficient de différents droits à rémunération en cas d'absence pour raisons de santé : congés maladie, congés maternité/paternité/adoption, congés pour accident du travail ou maladie professionnelle, etc... Ces absences nécessitent souvent le recours à des postes de remplacements contractuels ce qui présente un risque financier pour la collectivité.

Le Centre de Gestion du Finistère propose aux communes et établissements publics du département un contrat collectif d'assurance couvrant ces risques statutaires. Le contrat auquel adhèrent aujourd'hui 120 collectivités du département, arrive à échéance le 31 décembre 2017. Le Centre de Gestion relance une nouvelle procédure d'appel d'offre pour proposer un nouveau contrat à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour une durée de 4 ans.

**CONSIDERANT** la proposition du Centre de Gestion du Finistère de se joindre à la consultation,

**CONSIDERANT** que cette démarche n'engagera pas la collectivité qui, en parallèle, va également lancer sa propre procédure de marché public pour l'ensemble de ses contrats d'assurance,

**CONSIDERANT** que cette double procédure permettra ainsi de retenir l'offre la mieux disante,

**VU** l'avis favorable de la commission « Administration Générale - Personnel - Sécurité / Quartier - Environnement - Communication - Jumelages » en date du 15 mars 2017,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la proposition du Centre de Gestion du Finistère,

**AUTORISE** la Ville à se joindre à cette consultation relative au contrat collectif d'assurance couvrant les risques statutaires.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 24 mars 2017

**Le Maire,**  
**Laurence CLAISSE.**

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 27 MARS 2017

Et de la publication, le... 27 MARS 2017

Fait à Landivisiau, le... 24 MARS 2017

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

